

DRH

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2022

CM20221219-69

RESSOURCES HUMAINES

Adhésion de la Ville et du CCAS aux services du pôle santé au travail du CDG 74

Madame JAILLET, Maire Adjointe en charge des affaires sociales, expose :

- Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

- Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Il est proposé de mettre fin au 31 décembre 2022 au contrat liant la Commune et AST 74, en ce qui concerne la médecine préventive, et de signer une nouvelle convention auprès du Centre de Gestion (CDG74) à compter du 1^{er} janvier 2023.

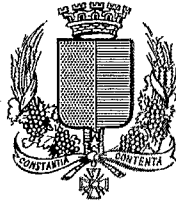
Cette proposition est principalement motivée par le fait que le CDG74 dispose d'une forte connaissance de la fonction publique territoriale et de ses enjeux et qu'il apporte :

- un service adapté ;
- la connaissance des postes de travail et de leurs risques ;
- des conseils ciblés prenant en compte les caractéristiques des emplois de la fonction publique territoriale.

De plus, le CDG74 propose des services complémentaires, qui n'étaient pas délivrés par AST 74. Ainsi, dans le cadre d'une adhésion commune au service de médecine, au service de prévention et au service de psychologue du travail, la collectivité bénéficiera de :

- Suivi médical des agents de la mairie et du CCAS incluant visites périodiques, visites supplémentaires, suivi médical renforcé, visites d'embauche des saisonniers et tiers temps médical (présence en Comité Social Territorial, visites de postes, participation à des groupes de travail en lien avec la santé au travail).
- Visites d'inspection par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du CDG74 à raison de 3 journées par an. En cas de besoins supplémentaires liés à des projets particuliers, la collectivité peut bénéficier du service de prévention selon nos souhaits en contrepartie d'une facturation à la journée (1 050.00 €) ou demi-journée (600.00 €). Ces 3 journées par an sont cumulables sur la durée de la convention permettant de les moduler en fonction des besoins.
- Intervention de la psychologue du travail du CDG74 à raison de 4 journées par an. Les champs d'intervention de la psychologue sont la prévention des RPS, l'accompagnement managérial, l'accompagnement d'un collectif ou individuel et l'accompagnement au changement.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal de la
Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les neuf et treize décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST.

Absents : M. Franck DALIBARD, M. Quentin DUVOCELLE

Absents excusés :

Mme Karine BIRRAUX, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Laurence BOURGEOIS, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|---------------------------|---|--------------------------|
| Mme Karine BIRRAUX | à | Mme Emily GROPPi |
| M. Jean DORCIER | à | M. Christophe ARMINJON |
| M. Jean-Marc BRECHOTTE | à | Mme Katia BACON |
| M. Mustafa GOKTEKIN | à | Mme Sylvie COVAC |
| M. Michel ELLENA | à | M. Jean-Claude TERRIER |
| M. René GARCIN | à | M. Jean-Pierre FAVRAT |
| Mme Deborah VERDIER | à | M. Philippe LAHOTTE |
| Mme Laurence BOURGEOIS | à | Mme Carine DE LA IGLESIA |
| Mme Sophie PARRA D'ANDERT | à | M. Jean-Baptiste BAUD |
| M. Marc-Antoine GRANDO | à | M. Thomas BARNET |
| M. Mickaël BEAUJARD | à | M. Serge DELSANTE |
| Mme Emmanuelle VUATTOUX | à | M. Gérard BASTIAN |

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Patrick TISSUT.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-six décembre deux mille vingt-deux.

La Collectivité mettra à disposition un local aménagé et spécifiquement dédié à accueillir les consultations de médecine préventive, situé 1 Chemin de Vongy.

L'ensemble de ces services nous sont proposés en contrepartie d'un taux de cotisation de 0,48% assis sur la masse salariale ville et CCAS (TI et NBI) soit un coût estimé en année pleine de 51 000.00 €.

Pour rappel, les cotisations annuelles auprès de l'AST 74 étaient pour les dernières années de :

| | Ville – (Effectif déclaré) | CCAS – (Effectif déclaré) |
|------|------------------------------|----------------------------|
| 2020 | 55 160.64 € TTC (428 agents) | 3 222.00 € TTC (25 agents) |
| 2021 | 60 624.00 € TTC (421 agents) | 3 456.00 € TTC (24 agents) |
| 2022 | 74 289.60 € TTC (421 agents) | 3 643.20 € TTC (23 agents) |

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune de Thonon-Les-Bains, la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du CDG74 selon le projet annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

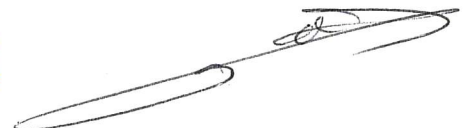
Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Patrick TISSUT

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.